

RAPPORT ANNUEL



2014

2015



CONTENU

Lettre du président	2	Ventes par établissement	14
Objectifs stratégiques sur une période de quatre ans	3	Ventes aux magasins de franchise	15
Message du président	4	Rapport de la direction et du vérificateur indépendant	16
Bilan de l'année 2013-2014	5	États financiers	17
Emplacements des magasins	13		



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rangée arrière, de gauche à droite : **John Correia**, directeur; **Mike Jenkins**, directeur; **Rémi Roussel**, directeur; **Arthur Doyle**, vice-président; **Patrick Durepos**, directeur; et **Richard Smith**, secrétaire du conseil, vice-président principal et chef des Finances. Rangée avant, de gauche à droite : **Brian Harriman**, président et directeur général; **Ron Lindala**, président; et **Rachelle Gagnon**, directrice.

CADRES SUPÉRIEURS

Brian Harriman, président et directeur général; **Richard Smith**, vice-président principal et chef des Finances; **Bradford Cameron**, vice-président, Opérations; et **Michael O'Brien**, vice-président, Chaîne d'approvisionnement et Gestion immobilière.

ISSN 07042574
ISBN 978-1-4605-0884-8

170, chemin Wilsey
C.P. 20787
Fredericton (N.-B.)
Canada, E3B 5B8
www.anbl.com



LETTRE DU PRÉSIDENT

L'honorable Roger Mélanon
Ministre des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Fredericton (N.-B.)

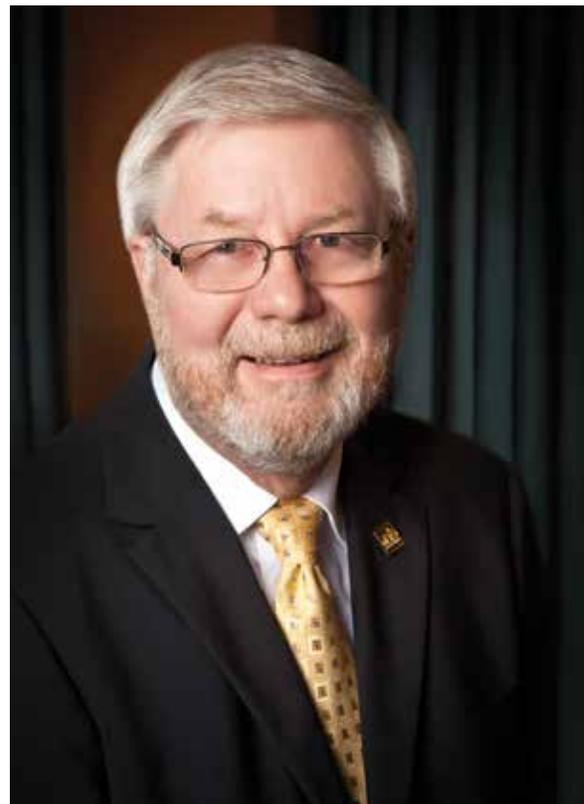
Monsieur,

Conformément à l'article 20 de la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*, je suis heureux de soumettre le rapport annuel de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick pour l'exercice ayant pris fin le 29 mars 2015.

Respectueusement soumis,



Ron Lindala
Président
Conseil d'administration



Renseignements opérationnels

	2015	2014
Nombre de magasins d'ANBL	44	44
Nombre de magasins de franchise	84	84
Projet pilote en épicerie	6	0
Nombre de postes pourvus (hormis les postes occasionnels)	436	439
Nombre de produits réguliers inscrits	1 881	1 874

Données relatives à la consommation (âge légal pour consommer de l'alcool)

	2015			2014			
	Litres totaux	Litres par habitant	Ventes par litre	Litres totaux	Litres par habitant	Ventes par litre	
Spiritueux	2 868 372	4,7	32,52	Spiritueux	2 865 646	4,7	32,04
Vin	6 227 640	10,2	13,26	Vin	5 919 319	9,7	13,26
Autres boissons	2 849 674	4,7	7,34	Autres boissons	2 580 207	4,2	7,43
Bière	43 904 414	71,9	4,47	Bière	44 231 809	72,5	4,41



OBJECTIFS STRATÉGIQUES SUR UNE PÉRIODE DE QUATRE ANS

ANBL est responsable de l'achat, de l'importation, de la distribution et de la vente au détail de toutes les boissons alcooliques au Nouveau-Brunswick. En tant que société d'État provinciale, ANBL sert le public et la communauté des titulaires de licence par l'intermédiaire de ses magasins de détail et de ses magasins de franchise privés.

STRATÉGIE 2012-2016

Le plan stratégique de quatre ans se concentre sur des mesures visant l'augmentation du revenu net, la satisfaction des clients, la participation des employés et la conscience sociale. L'exercice 2014-2015 représente la troisième année de ce plan.

Vision 2016

Être un chef de file en vente au détail axé sur l'expérience client

Mission

Gérer de façon responsable une entreprise rentable de boissons alcoolisées au Nouveau-Brunswick.

Values

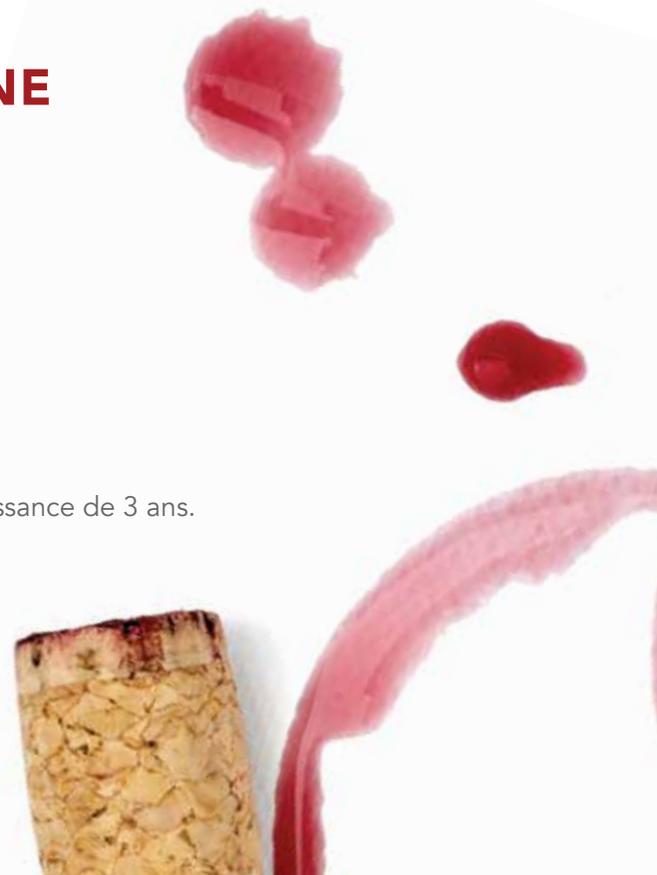
Excellence du service
Nos gens
Conscience sociale

OBJECTIFS DE LA VISION SUR UNE PÉRIODE DE QUATRE ANS

- Maintenir une croissance du bénéfice net de de 1,4 %.
- Atteindre un indice de l'expérience client de plus de 70 %.
- Atteindre un indice de la participation des employés de 145/200.
- Atteindre un indice de conscience sociale de 85 %.

Résultats d'ANBL relatifs à ces objectifs après la troisième année :

- Maintenir une croissance du bénéfice net de 1,4 % : 1,2 %, la croissance de 3 ans. (Croissance de 3 % en 2014-15)
- Atteindre un indice de l'expérience client de plus de 70 % : 64%.
- Atteindre un indice de la participation des employés de 145/200 : 83,7 % ou 167,4/200.
- Atteindre un indice de conscience sociale de 85 % : 50 %.



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le dernier exercice a été rempli de changements importants à ANBL. C'était une année pendant laquelle ANBL a fait évoluer bien de ses méthodes de travail. C'était également une année où ANBL a commencé à mettre beaucoup plus l'accent sur la création de formidables expériences de magasinage et l'exploitation de la société comme un détaillant agile et dynamique. Ces changements avaient pour but d'appuyer notre objectif de transformer ANBL en un endroit où magasiner, pas seulement un endroit où acheter.

Je suis heureux de dire que nous avons maintenu notre culture de grande discipline fiscale pendant cette période de changements. Au cours de la dernière année, notre l'équipe d'ANBL a été une source d'inspiration pour moi vu son travail acharné afin d'améliorer et de trouver de nouvelles façons de produire d'excellents résultats en dépit de la réalité économique et démographique du Nouveau-Brunswick.

La période de changements que nous connaissons à ANBL se poursuivra au cours de l'année à venir et nous permettra d'améliorer sans cesse nos activités. À mesure que nous approchons du prochain exercice, nous continuerons de nous concentrer sur l'optimisation de notre revenu net, la création de formidables expériences de magasinage, l'appui du développement de l'industrie de l'alcool au N.B. et la responsabilité sociale. Grâce à l'accent mis sur ces priorités, je suis convaincu qu'ANBL poursuivra son chemin et produira de très bons résultats dans les années à venir.

À la vôtre!

Président et chef de la direction
Alcool NB Liquor



VERSEMENTS AUX GOUVERNEMENTS

À la Province du Nouveau-Brunswick	2015	2014
Distributions à partir du bénéfice net et résultat étendu	161 886 416 \$	164 367 749 \$
Fonds en fiducie pour l'environnement	2 375 661	2 216 908
Impôts foncier	275 262	289 556
	<u>164 537 339 \$</u>	<u>166 874 213 \$</u>
Au gouvernement du Canada		
Taxe de vente harmonisée	30 240 508 \$	30 447 657 \$
Taxe d'accise et droits de douane	15 820 221	15 672 045
	<u>46 060 729</u>	<u>46 119 702</u>
Total	<u>210 598 068 \$</u>	<u>212 993 915 \$</u>



OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 1 : FINANCIER

Ventes	2014-15 (000 \$)	2013-14 (000 \$)	Changement (variation en pourcentage)
Spiritueux	93 290	91 816	1,6
Vin	83 612	78 496	6,5
Autre	20 903	19 159	9,1
Bière	196 056	194 890	0,6
Total	393 861	384 361	2,5

ANBL a enregistré un bénéfice net de 166,1 millions de dollars au cours de l'exercice 2014-2015, et le budget a été dépassé de 1,1 million de dollars. Le total des ventes pour l'année était de 393,9 millions de dollars, une augmentation de 2,5 % par rapport à l'année précédente. Le volume pour l'année était de 55,9 millions de litres.

Bien qu'il y ait eu un déclin des transactions à l'échelle de la province, la taille du panier moyen a légèrement augmenté.



GRAPHIQUE SUR LES VENTES PAR SOURCE

Sales	2014-15 (000 \$)	Pourcentage des ventes	2013-14 (000 \$)
Public	260 417	66,1	257 527
Titulaires de licence	46 009	11,7	45 485
Franchise	85 923	21,8	81 004
Autre	1 512	0,4	1 345
Total	393 861		384 361



SPIRITUEUX

Les ventes de spiritueux ont augmenté de 1,6 %, passant de 91,8 millions de dollars en 2013-2014 à 93,3 millions de dollars 2014-2015, ce qui constitue une augmentation positive pour une catégorie qui suit une tendance continue de variation minimale. Le volume a augmenté de 0,1 %.

Les ventes de spiritueux du magasin sur place d'ANBL au New Brunswick Spirits Festival, qui a lieu au mois de novembre à Fredericton, s'élevaient à 153 000 \$.



VIN

Les ventes de vin ont augmenté de 6,5 %, passant de 78,5 millions de dollars en 2013-2014 à 83,6 millions de dollars en 2014-2015. Le volume de vin a augmenté de 5,2 %.

Les ventes du magasin sur place lors de l'Expo Vins et Gastronomie du Monde, ayant eu lieu à Moncton à la fin du mois d'octobre, s'élevaient à 428 000 \$.



BIÈRE

Les ventes de bière se sont élevées à 196,1 millions de dollars en 2014-2015, par rapport à 194,9 millions de dollars en 2013-2014, représentant une augmentation de 0,6 %. Le volume a diminué de 0,7 %.



AUTRES BOISSONS

Les autres boissons ont connu une recrudescence des ventes en cours d'exercice, qui se traduit par une augmentation de ventes de 9,1 %, passant de 19,2 millions de dollars en 2013-2014 à 20,9 millions de dollars en 2014-2015. Le volume a augmenté de 10,4 %.



EFFICACITÉ À L'INTERNE ET PROCESSUS

Dans le cadre des efforts qu'elle déploie continuellement pour réaliser des économies et respecter tous ses engagements à l'égard de la province, ANBL a décidé de créer une structure allégée pour l'organisation : elle est passée de quatre vice-présidents à trois et est également retournée à un format composé de trois districts pour le réseau de magasins et de vente au détail.

Outre la nouvelle structure, une restructuration de l'effectif a été menée. Ceci a débouché sur la création de trois équipes de portefeuilles de catégories particulières chargées de l'élaboration de concepts, de la mise en œuvre et de la gestion de leurs plans de portefeuille individuelle dans le cadre de l'ensemble du plan d'entreprise.

Les technologies de l'information ont continué de faire des progrès dans leur stratégie de modernisation pluriannuelle. Nos applications de gestion du capital humain élaborées à l'interne telles que les horaires et la présence, les renseignements relatifs aux ressources humaines et le traitement de la paie ont été transférés avec succès vers un tiers fournisseur.

La planification est en cours pour remplacer notre système de point de vente âgé dans l'ensemble de notre réseau de magasins. Le travail se poursuit pour accroître la disponibilité des services en cas de défaillances d'infrastructures.

ANBL 2.0, notre projet visant à remplacer les processus d'approvisionnement et d'inventaire, progresse toujours. Ce projet de transformation devrait se terminer au cours de l'exercice 2015-2016.

ANBL a également déployé le Projet pilote en épicerie, qui comprend six épiceries situées dans des régions géographiques de l'ensemble de la province, en milieu urbain et rural. Ce projet a pour but d'évaluer le potentiel d'expansion des opérations d'ANBL dans les épiceries selon un type de modèle d'un magasin de franchise. ANBL devrait profiter de l'augmentation des

revenus, de l'élargissement de l'exposition des produits du vin aux clients et, par conséquent, l'amélioration du service à la clientèle, en mettant en place des points de vente dans des épiceries très achalandées, ce qui entraînera une croissance générale de la catégorie du vin. Le programme pilote se déroulera du mois de mai 2014 au mois de décembre 2015.

En vue d'améliorer notre chambre froide, nous avons instauré un nouveau système d'entreposage dans deux de nos magasins, afin d'accéder plus facilement à des produits haut de gamme et de les proposer, de même que les UGS à faible volume qui seraient habituellement moins évidents dans la configuration actuelle.

L'an dernier, un des points de mire d'ANBL était l'éducation de sa clientèle. Ceci a été réalisé grâce à l'instauration de notre jumelage de nourriture et de bière et de guide sur les styles de cidre. Ces outils sont conçus spécifiquement pour nos consommateurs et nous sommes sûrs que cela les aide à faire des achats judicieux.

Nous avons mis à jour notre stratégie relative à la bière de économique afin de la faire correspondre à notre environnement opérationnel actuel, par l'instauration d'un programme d'offre unique sur la bière. La mise en œuvre de ce programme nous permet de constater un volume plus élevé et une augmentation des profits.

Une nouvelle stratégie sur la bière de dépôt a été élaborée pour cinq magasins Dépôt dans le but de les gérer de façon différente de nos magasins de la société en ce qui concerne le marketing et le mélange de produits. Nous nous concentrons ainsi à accroître la circulation à pied et la taille des paniers pour les consommateurs qui magasinent à ces magasins Dépôt.

ANBL a été la première régie des alcools au Canada à offrir un format Growler à ses clients, dans le cadre d'un projet pilote présenté dans quatre magasins. Chaque magasin est doté de trois fûts avec des produits dont on fait la rotation chaque semaine, avec des offres de bières dont le prix varie habituellement entre 10 \$ à 15 \$. Un Growler est une cruche de 1,89 L. Ce programme a amélioré l'expérience d'achat, en plus d'aider les consommateurs à voir la bière différemment.

SERVICE À LA CLIENTÈLE

ANBL a créé un Manuel de vente au détail et de merchandising, présenté dans le cadre de la conférence annuelle des gérants. Ce manuel expose en détail les programmes de normes et d'entretien pour le merchandising et le service à la clientèle.

Nous avons commencé à suivre les ventes des employés par heure, ce qui deviendra l'assise de la productivité dans les magasins. Les mesures saisisent les ventes par employé, par heure, par bannière et par période, et des bandes seront établies pour aider à déterminer où les ressources devraient être dirigées.

ANBL a lancé un programme de client mystère pour mieux surveiller le programme « Check 25 » dans les magasins de la société et de franchise.

Nous avons mené un examen exhaustif du merchandising de la chambre froide et mis à l'essai de nouveaux concepts. Des Redi Racks ont été installés dans deux magasins, et on prévoit en étendre l'utilisation dans de nouveaux magasins, des magasins qui subissent des rénovations importantes, des magasins sélectionnés et, éventuellement, tous les points de vente. Ces articles ont amélioré davantage le service à la clientèle et l'expérience de magasinage.

ANBL a lancé avec succès un nouveau portefeuille d'accessoires de bar et de sacs cadeaux. Ces nouveaux ajouts font partie de notre offre à la clientèle d'un point de vente unique qui répond à tous leurs besoins en matière de boissons alcoolisées.





NOUVEAUX MAGASINS ET RÉNOVATIONS IMPORTANTES



Nouvelle construction :

ANBL a ouvert un nouveau point de vente au détail à Bathurst afin de remplacer l'ancien établissement. Ce nouveau magasin est situé tout près d'un épicerie d'envergure nationale et offre de nombreuses possibilités de croissance et améliorations pour les visites. Le magasin offre une sélection de produits grandement améliorée, une plus grande pièce pour des produits froids, des unités de dégustation de vin et une zone de connaissances sur les produits.

Nous avons terminé la construction d'un nouveau magasin sur la rue Somerset, à Saint John, d'un aspect général nouveau, notamment sa palette de couleurs, son plancher, ses étagères et son éclairage, qui sont à la fine pointe pour ANBL. Le nouvel emplacement remplace un vieux magasin de trop petite taille. Ce nouveau magasin est situé tout près d'un épicerie d'envergure nationale et il offre un meilleur accès aux secteurs qui desservent l'université et le secteur hospitalier de la ville.

Rénovations importantes :

ANBL a terminé la rénovation du magasin de Hampton. La palette de couleurs, le plancher, les étagères et l'éclairage ont tous été remplacés. Ces améliorations ont accru l'expérience client et modernisé le magasin.

Nous avons terminé la rénovation du magasin de Sackville. Dans le magasin, on a amélioré l'étalage et les systèmes mécaniques, et augmenté le portfolio de produits. Ces améliorations ajoutent à l'expérience client.

Autres projets :

Nous avons commencé à moderniser et à rendre son Centre des opérations de détail (COD) plus efficace sur le plan énergétique. Parmi les améliorations, notons la modernisation de l'équipement de chauffage dans le centre de distribution; d'autres améliorations doivent être apportées au chauffage des bureaux et à l'enveloppe extérieure du bâtiment.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 3 : PARTICIPATION DES EMPLOYÉS

Les résultats positifs du sondage sur la participation des employés, mené à l'automne 2014, ont poussé l'offre d'un plan d'action d'entreprise à des fins d'entretien.

Le Programme de perfectionnement accéléré de leadership (PPAL) continue d'avoir une incidence sur le perfectionnement du leadership à ANBL. Depuis sa création, en 2007, plus de 59 employés ont terminé le programme du PPAL et les participants qui ont été promus à des rôles de direction ont eu une courbe d'apprentissage plus courte et affichent un rendement exceptionnel. La cinquième phase du PPAL s'est amorcée au quatrième trimestre et 12 participants affichant un potentiel de leadership élevé ont été acceptés dans le programme de base.

L'efficacité du processus de gestion des présences d'ANBL a été évaluée et nous continuons d'explorer des possibilités d'amélioration et de surveiller les résultats afin de maintenir un retour au travail sécuritaire et rapide.

ANBL a effectué la transition vers le système ADP WorkforceNow de capital humain (GCH) en octobre 2014. Il remplace le système précédent HRIS et offre un système de candidatures en ligne.

Les gagnants du Prix d'excellence du tableau de bord du magasin de l'exercice 2014-2015 sont indiqués ci dessous. Les prix ont été remis aux gestionnaires lors du dîner gala du printemps 2015 et ont été acceptés au nom de tout le personnel du magasin.



Bannière Dépôt :

- Or – Salisbury

Bannière C :

- Or – Richibucto
- Argent – Shediac

Bannière A :

- Or – Dieppe

Bannière D :

- Or – Bouctouche
- Argent – St. Andrews

Bannière B :

- Or – Newcastle
- Argent – Moncton Nord

District :

- Or – Adam Savoy (District 1 – Nord du N.-B.)

Les Prix d'excellence du service ont été remis à :

- Or – Richibucto
- Argent – Salisbury
- Argent – Bouctouche

Dans un effort visant à réduire encore plus les blessures au travail et à promouvoir des environnements de travail sûrs et sécuritaires, le spécialiste en santé et en sécurité a visité tous les magasins d'ANBL pour discuter de ces enjeux importants.

ANBL a poursuivi ses efforts visant à établir un partenariat collaboratif avec la section locale 963 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) afin de régler de manière proactive les questions continues touchant la main d'œuvre. Douze griefs ont été reçus en 2014-2015. Six ont été résolus, tandis que les autres n'étaient pas réglés à la fin de l'année. Le processus de négociation de la convention collective a été amorcé, étant donné que le contrat actuel arrivait à échéance le 15 janvier 2015.

OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 4 : CONSCIENCE SOCIALE

Responsabilité sociale - Nouveau en 2015

« Portez le rose » - Fondation canadienne du cancer du sein

En mars 2015, ANBL a organisé une journée « Portez du rose » dans tous ses magasins. Les employés ont amassé 2 165 \$ en payant chacun 5 \$ pour porter un bouton « Get Pink'd » et ils ont été encouragés à porter autant de rose qu'ils voulaient et à décorer les magasins et les départements. Cet effort de collecte de fonds déployé par le personnel d'ANBL a été très amusant, en plus d'être très visible pour les consommateurs.

Campagne de la jonquille - Société canadienne du cancer du Nouveau-Brunswick

En avril, ANBL a organisé une vente d'épinglettes jonquille d'une semaine à l'échelle de la province. Cette campagne de financement a permis d'amasser plus de 44 314 \$.

Campagne United Way / Centraide de 2014 pour le centre du Nouveau-Brunswick

Pour la toute première année, ANBL a parrainé un « représentant délégué », dans le cadre de la campagne United Way / Centraide 2014 pour le centre du Nouveau-Brunswick Lisa Hanna est une employée permanente à temps partiel de notre magasin de la rue Prospect.

Dans le cadre de cette deuxième année d'un protocole d'entente de trois ans avec les trois organismes Centraide du Nouveau-Brunswick, les employés ont pris part à la Journée d'entraide de Centraide et, grâce à tous les efforts de financement, ANBL a donné plus de 37 000 \$ en 2014. Afin de reconnaître ses efforts, ANBL s'est vu remettre le prix de bâtisseur communautaire de 2014. ANBL est fière de son équipe dévouée à l'égard de Centraide du Nouveau-Brunswick.

ANBL a donné plus de 100 articles à divers organismes afin de soutenir leurs efforts de financement.



Pour la deuxième année consécutive, ANBL a organisé une activité de dons ponctuels pour l'Association canadienne pour la santé mentale du Nouveau-Brunswick. Au nom de nos clients, nous avons versé près de 29 000 \$ à l'ACSMNB et ANBL a reçu le certificat « champion de la santé mentale » de l'administration centrale du N.-B. pour l'année 2015. En outre, vingt employés ayant de l'ancienneté au sein d'ANBL ont pris part à une formation de très grande valeur sur la sensibilisation à la santé mentale.

Grâce à la générosité de ses clients, ANBL a également donné à d'autres organisations comme :

- MADD Canada : 50 000 \$ pour le programme d'assemblées scolaire, 34 000 \$ en dons ponctuels et 9 000 \$ dans les boîtes de dons
- La Fondation pour la conservation du saumon atlantique : 66 000 \$
- Fonds Séisme au Népal et dans la région de la Croix Rouge canadienne : 9 000 \$
- Centre bénévolat de la péninsule acadienne : 5 000 \$

Dans un effort visant à continuer à promouvoir la conscience sociale, ANBL a agi à titre de commanditaire du transport lors de sept événements importants organisés à l'échelle de la province.

Le programme de vérification de l'identité a connu une augmentation et 592 012 clients ont été interrogés (jusqu'à 390 471 de plus que l'an dernier) et on a refusé de servir 14 336 d'entre eux. Nous avons comme cible de questionner au moins 5 % des clients et nous avons atteint 6,5 % en réalité. ANBL a été en mesure d'augmenter le programme de vérification de l'identité de 2,1 %. Pour la septième année consécutive, ANBL a offert

l'initiative Finissants sans accident à toutes les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick. Reconnu par le ministère de l'Éducation, ANBL a communiqué avec les étudiants des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick à l'aide de vidéos ou de chansons pour transmettre le message leur indiquant de faire des choix responsables. Les soumissions créées par les étudiants ont été reçues et évaluées et 9 000 \$ ont été versés à plusieurs classes de finissants de 2015 de l'ensemble des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick.

Environ 150 organisations ont profité d'occasions de sollicitations passives dans les magasins de la société au cours de l'exercice 2014-2015.

Environnement

Tirant profit du Code du bâtiment écologique et du Guide de haut rendement énergétique édition d'Efficacité NB, ANBL a maintenant adopté le Code national de l'énergie pour les bâtiments (CNEB) pour ses pratiques de construction qui touchent les nouvelles constructions et les rénovations. Grâce à l'adoption du CNEB, ANBL réalisera davantage d'économies d'énergie grâce aux systèmes mécaniques des bâtiments.

Nous continuons d'installer des systèmes de contrôle des magasins et du siège social afin de permettre le suivi et la surveillance de la consommation d'énergie et d'eau. Ces renseignements en temps réel permettront de cerner les problèmes plus rapidement et de trouver des solutions.

Nous avons amorcé la phase 1 (de deux) de la mise à jour du système de production et de distribution de chaleur du COD d'ANBL. La phase 1 portait sur la conversion du chauffage de l'entrepôt du rayonnement à l'eau chaude au gaz naturel. La phase 2 (en 2015-2016) portera sur la conversion totale du système actuel de chaudière à vapeur à un système de chaudière à eau chaude à rendement élevé pour alimenter le secteur du siège social du COD.

ANBL a terminé la phase 1 (de deux) du remplacement de l'éclairage extérieur du COD. La phase 1 portait sur l'élimination d'anciens appareils d'éclairage et leur remplacement par des appareils D.E.L. à rendement élevé. Ce remplacement a entraîné une réduction nette de 30 % des appareils d'éclairage, et par conséquent, de réduire la consommation d'électricité. La phase 2 (en 2015-2016) mettra l'accent sur le secteur de l'entrepôt du COD.

Gouvernance

Le renouvellement de la lettre de mandat du gouvernement demeure une composante clé de la gouvernance d'ANBL. Cette lettre de mandat vise à tenir le Conseil d'administration de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick au courant des intentions et des attentes actuelles. ANBL joue un rôle central dans l'avenir du Nouveau Brunswick et, par l'intermédiaire de cette lettre, le gouvernement renforcera la poursuite d'une relation solide et constructive avec le Conseil d'administration d'ANBL.

La Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick a été mise à jour et sanctionnée par le gouvernement pour la troisième fois seulement depuis 1976. Les changements comprenaient une clarification du mandat opérationnel d'ANBL, l'amélioration du processus de recrutement de nouveaux membres du conseil et de nomination des présidents et directeurs généraux ainsi que la spécification de la longueur du mandat des membres du conseil.

Trois plaintes en vertu de la Loi sur les langues officielles ont été reçues pendant l'exercice 2014-2015. Une enquête a été menée, une a été réglée de façon informelle et une fait encore l'objet d'une enquête.

ANBL a été la première régie des alcools à mettre en place une amélioration au logiciel de douane électronique relative à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) en septembre 2013. Dans le cadre du Plan d'action pour assurer la salubrité des produits alimentaires, l'ACIA a apporté des changements aux notifications d'importation pour les produits qui relèvent de sa compétence – plus particulièrement, améliorer le suivi de produits importés dans le secteur non agréé par le gouvernement, y compris les boissons alcoolisées. Depuis le 1^{er} octobre 2013, tous les produits de boissons alcoolisées qui entrent dans la Province du Nouveau-Brunswick doivent désormais recevoir une autorisation de l'ACIA avant d'être mis en vente et vendus au public.

Le rapport annuel a été déposé à l'Assemblée législative et il peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : www.anbl.com. En vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, nos dossiers peuvent être examinés par le public. ANBL doit rendre compte au gouvernement provincial et aux habitants du Nouveau-Brunswick.





EMPLACEMENTS DES MAGASINS



VENTES PAR ÉTABLISSEMENT

000 \$

Localité	2015		2014	
	Public	Titulaire de permis	Total	Total
Bathurst (4)	8 323 \$	1 226 \$	9 549 \$	9 155 \$
Beresford	3 016	156	3 172	3 160
Bouctouche (2)	2 546	401	2 947	2 755
Campbellton (2)	2 656	879	3 535	3 407
Cap-Pelé	2 515	160	2 675	2 707
Caraquet (3)	3 439	959	4 398	4 329
Dalhousie (3)	1 693	376	2 069	2 011
Dieppe				
Boulevard Dieppe	5 658	636	6 294	6 475
Dieppe	12 463	3 176	15 639	13 896
Total Dieppe Stores	18 121	3 812	21 933	20 371
Edmundston (3)	7 539	2 223	9 762	9 454
Florenceville-Bristol*				488
Fredericton City				
Centre Commercial Brookside (3)	7 249	3 248	10 497	10 444
Parc Devon (5)	9 033	1 057	10 090	10 284
Rue Prospect (1)	12 747	1 460	14 207	14 505
Rue York (1)	11 926	1 793	13 719	13 507
Total	40 955	7 558	48 513	48 740
Grand Bay-Westfield (2)	2 978	253	3 231	3 091
Grand Sault (3)	4 621	785	5 406	5 324
Hampton (1)	3 639	103	3 742	3 871
Vallée de Kennebecasis (2)	12 725	1 058	13 783	13 131
Lamèque	1 941	139	2 080	2 029
Miramichi				
Chatham (3)	4 326	684	5 010	5 541
Newcastle (3)	7 302	875	8 177	7 271
Total	11 628	1 559	13 187	12 812

000 \$

Localité	2015		2014	
	Public	Titulaire de permis	Total	Total
Moncton				
Promenade Elmwood (2)	6 155 \$	989 \$	7 144 \$	7 719 \$
Moncton Nord	8 530	1 247	9 777	9 697
Chemin Mountain	7 425	2 392	9 817	10 016
Boul. Vaughan Harvey	10 396	2 684	13 080	13 284
Total	32 506	7 312	39 818	40 716
Neguac	2 226	285	2 511	2 331
Oromocto (5)	7 605	1 047	8 652	9 027
Perth-Andover (4)	2 946	366	3 312	3 248
Petit Rocher	2 169	146	2 315	2 319
Richibucto (3)	4 179	552	4 731	4 728
Riverview (3)	7 663	1 654	9 317	9 113
Sackville (3)	4 575	604	5 179	5 186
Saint John				
Centre Commercial Lansdowne	7 511	2 004	9 515	9 674
Centre Commercial Parkway (2)	10 566	1 577	12 143	12 428
Centre Commercial Prince Edward	5 205	1 571	6 776	6 730
Boul. Fairville (3)	9 277	1 630	10 907	10 669
Total	32 558	6 785	39 341	39 501
Salisbury (2)	6 287	188	6 475	5 300
St. Andrews	2 082	797	2 879	2 535
St. George*				679
St. Stephen (2)	5 552	243	5 795	5 532
Shediac (3)	6 748	1 158	7 906	7 426
Shippagan	2 378	376	2 754	2 612
Sussex (4)	6 134	725	6 859	6 964
Tracadie-Sheila (2)	4 862	653	5 515	5 502
Woodstock (6)	5 700	813	6 513	6 311
Entrepôt**	83 346	665	84 011	78 500
TOTAL	347 852 \$	46 009 \$	393 861 \$	384 361 \$

(#) indique le nombre de magasins de franchise à cette localité

* Fermé l'an dernier

** inclut la commande basée sur le web pour des titulaires d'une licence



VENTES AUX MAGASINS DE FRANCHISE

		\$000's	
Localité magasin de franchise	Localité ANBL	2015 Ventes	2014 Ventes
Allardville	Bathurst	586 \$	566 \$
Alma	Riverview	350	371
Arthurette	Perth-Andover	407	360
Aulac	Sackville	1 027	859
Baie-Sainte-Anne	Chatham	792	858
Balmoral	Dalhousie	698	712
Barnesville	Vallée de Kennebecasis	598	668
Bath	Perth-Andover	856	348
Bay du Vin	Chatham	461	482
Belledune	Dalhousie	723	759
Blacks Harbour	Boul. Fairville, Saint John	795	896
Blackville	Newcastle	966	977
Boiestown	Parc Devon, F'ton	688	652
Brantville	Tracadie	1 298	1 300
Burton	Oromocto	830	572
Cambridge Narrows	Sussex	830	863
Campobello	St. Stephen	311	263
Canterbury	Woodstock	453	481
Centreville	Woodstock	947	1 052
Charlo	Dalhousie	772	833
Chipman	Parc Devon, F'ton	1 206	1 164
Clair	Edmundston	350	284
Cocagne	Shediac	2 400	2 457
Debec	Woodstock	472	499
Doaktown	Parc Devon, F'ton	688	728
Dorchester	Sackville	309	373
Douglas Harbour	Oromocto	498	541
Florenceville	Perth-Andover	1 489	1 436
Fredericton Junction	Oromocto	1 048	1 067
Gagetown	Oromocto	582	604
Grand Manan	Centre Commercial, Saint John	1 530	1 411
Grande-Anse	Caraquet	741	750
Hanwell*	Rue Prospect, F'ton	974	-
Harcourt	Richibucto	581	591
Hartland	Woodstock	1 410	1 448
Harvey	Parc Devon, F'ton	1 129	1 221
Haute-Aboujagane	Shediac	725	818
Hillsborough	Riverview	1 181	1 154
Irishtown	Prom. Elmwood, Moncton	1 414	517
Janeville	Bathurst	396	424
Juniper	Woodstock	280	315
Kedgwick	Campbellton	856	931
Kingston	Hampton	1 238	1 187
Lake George	Rue York, Fredericton	1 141	922
Lepreau	Boul. Fairville, Saint John	1 095	1 056
Loch Lomond	Vallée de la Kennebecasis	2 929	1 802
Mactaquac	Centre Commercial Brookside, F'ton	1 724	1 671
Maisonnette	Caraquet	327	324
McAdam	St. Stephen	502	500
Memramcook	Prom. Elmwood, Moncton	1 945	1 951
Minto	Parc Devon, F'ton	1 761	1 779

		\$000's	
Localité magasin de franchise	Localité ANBL	2015 Ventes	2014 Ventes
Nackawic	Woodstock	1 298 \$	1 361 \$
Norton	Sussex	2 251	2 129
Paquetville	Caraquet	1 802	1 812
Petitcodiac	Salisbury	1 755	1 786
Plaster Rock	Perth-Andover	937	1 008
Pointe-Sapin	Richibucto	287	275
Port Elgin	Sackville	1 349	1 334
Public Landing	Grand Bay	757	836
Renous	Newcastle	945	1 020
Village de Richibucto**	Richibucto	373	720
Riley Brook	Grand Falls	249	249
Riverside-Albert	Riverview	337	344
Riviere-Verte	Edmundston	527	475
Rogersville	Chatham	1 440	1 436
Sainte-Anne-de-Madawaska	Edmundston	436	417
Saint-Antoine	Bouctouche	1 726	1 857
Saint-Arthur	Campbellton	205	200
Saint-Isidore	Tracadie	1 006	927
Saint-Léonard	Grand Falls	704	711
Saint-Louis de Kent	Richibucto	1 476	1 409
Saint Paul	Bouctouche	318	383
Saint-Quentin	Grand Falls	1 347	1 388
Saint-Sauveur	Bathurst	254	239
Salisbury	Salisbury	1 978	2 129
Shediac (saisonnier)	Shediac	1 167	1 400
South Tetagouche	Bathurst	319	323
St. George	Boul. Fairville, Saint John	2 810	2 165
St. Martins	Centre Commercial, Saint John	599	662
Stanley	Centre Commercial Brookside, F'ton	898	886
Sunny Corner	Newcastle	1 054	1 100
Wasis	Oromocto	3 078	2 418
Welsford	Grand Bay	677	896
Youngs Cove	Sussex	821	776
Zealand	Brookside Mall, F'ton	930	990
Agents fabricants	Siège social, F'ton	1 098	1 141
TOTAL		84 513	81 004
Épicerie			
Fredericton		453	
Miramichi		120	
Moncton		370	
Saint John		297	
Sussex		73	
Tracadie-Sheila		97	
TOTAL		1 410	
TOTAL		85 923 \$	81 004 \$

* Ouvert durant l'année

** Fermé cette année

RAPPORT DE LA DIRECTION ET DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT



RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation des renseignements financiers fait partie intégrante des responsabilités de la direction et les états financiers qui suivent relèvent de la responsabilité de la direction de la Société. Cette responsabilité comprend la sélection de politiques comptables appropriées ainsi que le jugement et les estimations qui sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent Rapport annuel sont conformes à ces états financiers.

La Société maintient les contrôles internes nécessaires conçus pour fournir une assurance raisonnable que des renseignements financiers fiables et pertinents sont produits et que les éléments d'actif sont bien protégés. Le service de vérification interne effectue des vérifications dans le but de s'assurer la pertinence et l'uniformité des contrôles internes, des pratiques et des méthodes de la Société.

Dans ses responsabilités, le Conseil d'administration reçoit l'aide du Comité de vérification. Ce comité évalue et recommande l'approbation des états financiers et du rapport annuel en plus de rencontrer périodiquement, la direction, le gérant de la vérification interne et les vérificateurs externes relativement aux contrôles internes et à tout autre sujet relié aux rapports financiers.

Grant Thornton, LLP, vérificateurs externe de la Société, a effectué une vérification indépendante des états financiers de la Société conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Le Rapport des vérificateurs décrit la portée de cette vérification indépendante et l'opinion exprimée.

Brian Harriman
Président et chef
de la direction

Le 3 juillet 2015

Richard A. Smith, FCPA, CGA, FCMA
Vice-président principal et
chef des finances

Rapport du vérificateur indépendant

Aux directeurs de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, qui comprennent le bilan au 29 mars 2015, et les états des résultats d'exploitation et du résultat étendu, des variations de l'avoir et des mouvements de trésorerie, ainsi qu'un sommaire des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectués notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick au 29 mars 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Comptables professionnels agréés
Le 3 juillet 2015



Bilan

	29 mars 2015	30 mars 2014
Actif		
<i>Actif à court terme</i>		
Encaisse et quasi-encaisse	2 472 103 \$	2 452 719 \$
Clients et autres débiteurs	3 401 148	4 168 783
Stocks (note 7)	26 222 594	24 206 485
Charges payées d'avance	492 246	533 278
	<u>32 588 091</u>	<u>31 361 265</u>
Immobilisations corporelles (note 8)	7 935 673	7 708 358
Actif incorporel (note 9)	2 135 290	1 510 501
Actifs détenus par contrats de location-financement (note 10)	83 385	111 180
	<u>42 742 439 \$</u>	<u>40 691 304 \$</u>
Passif		
<i>Passif à court terme</i>		
Fournisseurs et autres créditeurs	14 315 825 \$	16 705 731 \$
<i>Passif à long terme</i>		
Obligation de location-financement	65 895	102 435
Allocations de retraite (note 11)	3 086 182	2 869 945
	<u>17 467 902</u>	<u>19 678 111</u>
Avoir de la province du Nouveau-Brunswick		
Avoir	25 274 537	21 013 193
	<u>42 742 439 \$</u>	<u>40 691 304 \$</u>

Engagements et éventualités (notes 13 et 14)

Voir les notes afférentes aux états financiers

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Administrateur

Administrateur

États des résultats d'exploitation et du résultat étendu

Exercice terminé le	29 mars	29 mars	30 mars
	Budget 2015 (non vérifié)	Réel 2015	Réel 2014
Ventes totales (note 3)	393 393 768 \$	393 861 174 \$	384 360 702 \$
Moins les commissions	7 356 463	6 805 883	6 520 034
Ventes nettes	386 037 305	387 055 291	377 840 668
Coût des marchandises vendues (note 4)	170 395 530	169 714 395	167 709 224
Bénéfice brut	215 641 775	217 340 896	210 131 444
Autres produits (note 5)	3 021 666	2 632 651	2 664 145
	218 663 441	219 973 547	212 795 589
Charges d'exploitation (note 6)	53 594 544	53 825 787	51 539 311
Résultat d'exploitation et du résultat étendu	165 068 897 \$	166 147 760 \$	161 256 278 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

États des variations de l'avoir

Exercice terminé le	29 mars 2015	30 mars 2014
Solde au début de l'exercice	21 013 193 \$	24 124 664 \$
Résultat d'exploitation et du résultat étendu	166 147 760	161 256 278
Paiements à la Province du Nouveau-Brunswick	(161 886 416)	(164 367 749)
Solde à la fin de l'exercice	25 274 537 \$	21 013 193 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers



États des mouvements de trésorerie

Exercice terminé le	29 mars 2015	30 mars 2014
Exploitation		
Résultat d'exploitation et du résultat étendu	166 147 760 \$	161 256 278 \$
Éléments hors caisse :		
Amortissement	1 733 872	1 780 189
Amortissement financier	400 344	375 747
Perte (gain) sur la vente d'immobilisations corporelles	7 853	319 049
Augmentation des allocations de retraite	216 237	(1 775 424)
Évolution du fonds de roulement hors caisse	(3 597 348)	3 148 851
Fonds provenant de l'exploitation	164 908 718	165 104 690
Investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 971 996)	(1 628 189)
Acquisitions d'actif incorporel	(997 338)	(417 325)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	2 956	377 667
Encaisse nette utilisée pour les dépenses d'investissement	(2 966 378)	(1 667 847)
Financement		
Paiements de location-financement	(36 540)	(36 540)
Paiements à la Province du Nouveau-Brunswick	(161 886 416)	(164 367 749)
Encaisse nette utilisée pour les activités de financement	(161 922 956)	(164 404 289)
Augmentation de l'encaisse	19 384	(967 446)
Encaisse au début de l'exercice	2 452 719	3 420 165
Encaisse à la fin de l'exercice	2 472 103 \$	2 452 719 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 29 mars 2015

1. Nature des activités

La Société des Alcools du Nouveau-Brunswick (la société) de la Couronne a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick* et elle est une entreprise publique, conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Le siège social de la Société se trouve à Fredericton (Nouveau-Brunswick) et sa principale activité est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées dans toute la province du Nouveau-Brunswick. La Société est exemptée d'impôts sur le revenu en vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. Sommaire des principales conventions comptables

a) Énoncés de conformité

Les états financiers de la Société se conforment aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers de l'exercice terminé le 29 mars 2015 ont été approuvés par le conseil d'administration qui a également autorisé leur publication le 3 juillet 2015.

b) Base de présentation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique. Ces états ont été préparés à l'aide de la comptabilité d'exercice.

Les conventions comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

c) Encaisse et quasi-encaisse

Les encaisses and quasi-encaisse comprennent l'argent comptant et les dépôts bancaires.

d) Immobilisations corporelles

(i) Actif appartenant à la Société

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins l'amortissement accumulé et les pertes de valeur. Le coût historique comprend le coût d'acquisition ou le coût de construction, de même que les coûts directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation. Lorsque les immobilisations corporelles comprennent des composantes importantes

dont la durée de vie utile varie, elles sont comptabilisées et amorties séparément. L'amortissement est calculé à l'aide de la méthode de l'amortissement constant à partir de l'estimation de la durée de vie utile de l'actif. La durée de vie utile est révisée chaque année.

(ii) Décomptabilisation

Un élément d'immobilisations corporelles est décomptabilisé à sa cession ou lorsqu'il est peu probable que l'utilisation continue de l'actif produise de futurs avantages économiques. Un gain ou une perte découlant de la décomptabilisation est calculée comme étant la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif à la date de cession et est compris dans l'états des résultats d'exploitation et du résultat étendu dans l'exercice cours duquel l'élément est décomptabilisé.

(iii) Coûts ultérieurs

La Société constate, dans la valeur comptable d'un élément d'immobilisations corporelles, le coût de remplacement d'une partie de cet élément lorsque ce coût est engagé et qu'il est probable que la Société en tirera de futurs avantages économiques et que le coût de l'élément peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont constatés dans l'états des résultats d'exploitation et du résultat étendu comme des charges à mesure qu'ils sont engagés.

(iv) Amortissement

L'amortissement d'un actif commence dès le moment où l'actif est prêt à être utilisé, c'est-à-dire lorsqu'il se trouve dans le lieu et dans l'état qui lui permettront d'être exploité de la manière prévue par la direction. Il est imputé à l'état des résultats d'exploitation et du résultat étendu selon la méthode de l'amortissement constant à l'aide des taux annuels suivants:

Bâtiments	2 1/2	%
Pavage	10	%
Matériel de réfrigération	10	%
Matériel automatisé	20	%
Mobilier, agencements et équipement	20	%
Matériel roulant	25	%

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement constant pendant la durée du contrat de location. Les immobilisations corporelles comprennent les éléments d'actif acquis ou en construction, dont la totalité ou une partie n'est pas



utilisée à la fin de l'exercice. Donc aucun amortissement n'est attribué à ces éléments d'actif. Actifs non utilisés totalise \$ 1 005 946 (292 355\$ en 2014).

(v) Perte de valeur

Les valeurs comptables des actifs non financiers de la Société sont examinées à la fin de chaque exercice pour déterminer s'il y a des indicateurs d'une perte de valeur. S'il y a de tels indicateurs, la valeur recouvrable de l'actif est estimée pour déterminer la perte de valeur (s'il y a lieu).

Les actifs non financiers sont regroupés en fonction de ses unités génératrices de trésorerie, ce qui correspond au plus petit groupe d'actif qui génère des « entrées » de trésorerie à partir de son utilisation continue, qui sont indépendantes des entrées de trésorerie des autres éléments d'actif. La Société a établi que ses unités génératrices de trésorerie sont ses magasins de détail.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, diminuée des coûts de vente estimatifs. Pour apprécier la valeur d'utilité, les futurs flux de trésorerie estimatifs sont actualisés à leur valeur actuelle à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques particuliers à l'actif.

Les pertes de valeur comptabilisées dans les périodes antérieures sont contrepassées si la valeur comptable dans une période ultérieure est supérieure à la valeur comptable. La reprise de valeur a lieu uniquement si la valeur comptable de l'actif n'est pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (déduction faite de l'amortissement ou de l'amortissement financier), si aucune perte de valeur n'avait été constatée. Au 29 mars 2015 et 30 mars 2014, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur.

e) Actif incorporel

L'actif incorporel comprend les logiciels achetés et élaborés à l'interne qui sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement constant sur la durée de vie estimative, car ces éléments d'actif sont jugés avoir une durée de vie utile limitée. La durée de vie utile est révisée à chaque date de présentation de l'information financière. La Société détermine la valeur comptable de l'actif incorporel afin d'établir s'il y a eu une réduction de valeur lorsque des événements ou des circonstances justifient un tel examen. Au 29 mars 2015

et 30 mars 2014, il n'y avait aucun indicateur de perte comptable. Les logiciels sont amortis selon la méthode de l'amortissement constant à un taux de 10 % par année.

f) Actif loué

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement si ses dispositions transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. L'actif financé par les contrats de location-financement est capitalisé à la valeur moindre entre la juste valeur des futurs paiements minimaux au titre de la location et le prix du marché, et la dette connexe est comptabilisée dans le passif à long terme. Tous les autres contrats de location sont classés en tant que contrats de location-exploitation.

L'année dernière la Société a entré dans un contrat de location-financement pour des imprimeurs et copieurs. Les actifs ont été capitalisés à la juste valeur de marché. La Société a déterminé que tous les contrats de location conclus au 29 mars 2015, et au 30 mars 2014 sont des contrats de location-exploitation. Les paiements au titre des contrats de location exploitation (déduction faite des incitatifs financiers provenant du bailleur) sont imputés à l'état des résultats d'exploitation et du résultat étendu en fonction du taux de location annuel contractuel alors en vigueur.

(i) Incitatifs à la location

Si des incitatifs à la location sont accordés pour conclure des contrats de location, de tels incitatifs sont comptabilisés au passif. Les avantages globaux tirés des incitatifs sont comptabilisés en tant que réduction des charges de location selon la méthode de l'amortissement constant.

g) Instruments financiers

(i) Constatation, évaluation initiale

Les actifs financiers et le passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et ils sont évalués au départ à la juste valeur ajustée par les coûts de transaction. L'évaluation ultérieure de l'actif financier et du passif financier est décrite ci-dessous.

(ii) Classement et évaluation ultérieure de l'actif financier

Aux fins de l'évaluation ultérieure, tous les éléments d'actif financier ont été classés en tant que prêts et créances.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les prêts et les créances sont des éléments d'actif financier à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la constatation initiale, ils sont évalués à un coût amorti à l'aide de la méthode des intérêts effectifs, déduction faite de la perte de valeur. L'actualisation est omise lorsque son effet est négligeable. L'encaisse et la quasi-encaisse et les clients et les autres débiteurs de la Société entrent dans la catégorie des instruments financiers.

La Société ne détient aucun instrument financier dans les autres catégories.

(iii) Passif financier

Le passif financier de la Société comprend les fournisseurs et autre crédateurs. Ces éléments de passif financier sont évalués ultérieurement au coût amorti à l'aide de la méthode des intérêts effectifs.

(iv) Décomptabilisation

L'actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé lorsque ce passif est éteint, est acquitté, est annulé ou arrive à expiration.

(v) Compensation des instruments financiers

L'actif et le passif financiers font l'objet d'une compensation, et le montant net est comptabilisé au bilan seulement lorsqu'il existe un droit reconnu par la loi de compenser les montants et qu'on a l'intention soit de procéder au règlement sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

(vi) Perte de valeur de l'actif financier

L'actif financier est évalué pour déterminer s'il existe des indicateurs de perte de valeur à la fin de chaque année. On considère que l'actif financier a subi une perte de valeur lorsque des éléments probants objectifs établissent que les futurs flux de trésorerie estimatifs liés au placement seront négatifs.

h) Conversion des devises étrangères

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, qui constituent la devise fonctionnelle et la devise de présentation de la Société.

Les opérations libellées en devises étrangères sont converties en dollars canadiens au taux de change en

vigueur à la date de la transaction (cours au comptant). Les gains ou les pertes de change qui découlent du règlement de ces opérations et de la conversion des éléments d'actif et de passif monétaire libellés en devises étrangères sont constatés dans l'état du résultat d'exploitation and du résultat étendu.

i) Stocks

Les stocks sont indiqués à la valeur la plus basse entre le coût et la valeur de réalisation nette. Le coût désigne le coût moyen. La valeur de réalisation nette désigne le prix de vente estimatif dans le cours normal des activités, déduction faite des frais de vente applicables. Le coût comprend les dépenses engagées afin d'acquérir les stocks et de les transférer à leur lieu d'exploitation actuel et de les porter à leur état actuel.

j) Provisions

Une provision est constatée au bilan lorsque la Société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements antérieurs et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour régler l'obligation.

Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des dépenses qui devront être engagées pour régler l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les risques particuliers à l'obligation. L'augmentation de la provision en raison de l'écoulement du temps est constatée en tant qu'intérêts débiteurs.

k) Avantages postérieurs à l'emploi

(i) Allocations de retraite

Les employés syndiqués ont droit à une allocation de retraite déterminée selon le nombre d'années de service et le taux de rémunération au cours de l'année de retraite ou de décès. Ce régime est financé au cours de l'année où l'allocation est versée. Le coût de l'allocation de retraite acquise par les employés est déterminé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services et les meilleures estimations de la direction ayant trait aux augmentations salariales et à l'âge de retraite des employés.



Les principales hypothèses utilisées dans le calcul du passif sont comme suivre :

Taux d'actualisation – début de l'exercice	4,2 %
Taux d'actualisation – fin de l'exercice	2,8 %
Futures augmentations salariales – début de l'exercice	2,3 %
Âge de la retraite	Varie en fonction de l'âge actuel de membre

(ii) Régime de retraite

Depuis le 1er avril 2014, les employés de la Société sont passés de membres du Régime de pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick à membres du Régime à risques partagés dans les services publics (RRPSP), un régime de retraite à prestations déterminées multi employeurs administré par la Province du Nouveau-Brunswick. La Société et les employés verseront des prestations. Puisqu'il n'y a pas suffisamment de renseignements facilement accessibles pour tenir compte de la participation de la Société au Régime à l'aide de la gestion comptable du régime de retraite à prestations déterminées, ces états financiers ont été préparés au moyen des règles de la gestion comptable pour les régimes de retraite à prestations déterminées. Les prestations versées par la Société pendant l'année ont totalisé 2 636 367 \$ (1 809 166 \$ en 2014).

l) Produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

(i) Ventes aux clients des magasins de détail

Les produits sont constatés aux points de vente aux clients.

(ii) Ventes aux succursales et aux établissements titulaires de licence

Les produits provenant de la vente de marchandises sont constatés lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- La Société a transféré à l'acheteur les risques et les avantages importants découlant de la propriété des marchandises;
- Les montants ne comprennent la revente ultérieure par les établissements titulaires de licence et les succursales. Le montant des produits peut être évalué de façon fiable;
- Il est probable que la Société tirera les avantages économiques associés à la transaction;
- Les coûts qui ont été ou qui seront engagés à l'égard de La transaction peuvent être mesurés de façon fiable.

m) Estimations comptables et jugements

La préparation des états financiers conformément aux normes de l'IFRS exige que la direction de la Société effectue certains jugements, estimations et hypothèses qu'elle considère raisonnables et réalistes. Malgré une révision régulière de ces estimations et hypothèses, reposant particulièrement sur les réalisations passées ou prévisions, les faits et circonstances peuvent mener à des changements de ces estimations et hypothèses qui pourraient affecter la somme comptabilisée de l'actif, du passif, du capital et des gains de la Société. Les secteurs d'estimation où des jugements complexes ou subjectifs ont été effectués comprennent la valeur de réalisation nette des stocks, la durée utile de l'actif à long terme, la perte de valeur d'un actif, les provisions et les allocations de retraite.

(i) Évaluation des stocks

Un jugement est requis pour déterminer la valeur de réalisation nette des stocks.

(ii) Durée utile de l'actif à long terme

La Société doit estimer la durée utile, la valeur résiduelle et la méthode d'amortissement. La direction détermine la durée utile estimative et la valeur résiduelle de son actif à long terme en se basant sur l'expérience historique de la durée réelle d'actif de nature et fonction similaires. Puisque cette information repose sur des estimations et peut changer, elle est révisée à la fin de chaque année et les changements de l'estimation sont comptabilisés sur une base potentielle.

(iii) Immobilisations corporelles

Les immobilisations et le matériel sont groupés dans les UGF selon leur habileté à générer des rentrées de fonds principalement indépendantes et ils sont utilisés pour les tests de récupérabilité. La détermination des UGF de la Société est assujettie au jugement de la gestion relativement au plus faible niveau où les rentrées de fonds indépendantes sont générées.

(iv) Perte de valeur d'un actif

Le calcul exige que la Société détermine la valeur recouvrable, ce qui comprend l'estimation de la valeur juste de l'actif ou des UGF moins les coûts pour la vente, leur valeur d'usage ou les deux. Les sommes utilisées pour les calculs de baisse de valeur reposent sur des estimations des roulements de fonds futurs de la Société et comprennent des estimations des revenus futurs, des dépenses d'exploitation, des taux d'escompte, qui sont assujettis à une incertitude de mesure. Ainsi, l'impact sur les états financiers des périodes futures pourrait être important.

(v) Provisions

La Société effectue des jugements et estimations d'enregistrement des coûts et d'établissement des provisions reposant sur des informations courantes au sujet du coût, des plans prévus et des taux d'escompte. Les allocations de retraite cumulatives reflètent les meilleures estimations par la Société des

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

salaires, de l'augmentation et de l'âge de retraite des employés. Les calculs sont affectés par les changements des hypothèses actuarielles et économiques relatives aux résultats futurs.

n) Changements apportés aux méthodes comptables actuelles

Au cours du présent exercice, la Société a appliqué la nouvelle norme suivante établie par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI).

(i) Instruments financiers

IAS 32, Instruments financiers (modifiée) : Compensation des actifs/passifs financiers (modifications d'IAS 32). Ces modifications visent à corriger le manque de cohérence dans l'application des critères de compensation présents dans le document IAS 32, Instruments financiers : Présentation. Elles clarifient la signification de « doit posséder un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés » et que certains systèmes de compensation globaux peuvent être considérés comme équivalents à un règlement sur la base du montant net.

(ii) Dépréciation d'actifs

IAS 36 (modifiée), Dépréciation d'actifs : Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers (modifications d'IAS 36). Ces modifications à portée limitée d'IAS 36, Dépréciation d'actifs, portent sur la communication d'informations concernant la valeur recouvrable des actifs dépréciés, dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

(iii) Droits ou taxes

L'interprétation d'IFRIC 21 fournit des précisions sur la comptabilisation des droits ou taxes dans le cadre d'IAS 37, « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ». Les principales caractéristiques de l'interprétation d'IFRIC 21 sont les suivantes : (i) le fait générateur d'obligation qui donne lieu à une obligation de payer un prélèvement est l'activité qui engendre le paiement du prélèvement, comme le définit la législation, et (ii) l'obligation de payer un prélèvement est comptabilisée progressivement si le fait générateur d'obligation s'échelonne sur une période donnée.

o) Changements futurs à la politique comptable

Certaines nouvelles normes, interprétations, modifications et améliorations aux normes existantes qui ont été émises par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) ou le Comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (« IFRIC ») ne s'appliquent pas à l'exercice terminé le 29 mars 2015 et, bien que l'adoption précoce soit permise, elles n'ont pas servi à l'élaboration de ces états financiers. La Société est à étudier l'effet, le cas échéant, qu'entraîneront les nouvelles normes et modifications suivantes sur les états financiers.

(i) Instruments financiers

IFRS 9, Instruments financiers, modifiée en 2014. Le CNCI a déjà publié des versions d'IFRS 9 qui présentaient les nouvelles exigences de classification et d'évaluation (en 2009 et en 2010) ainsi qu'un nouveau modèle de comptabilité de couverture (en 2013). La publication de juillet 2014 représente la version définitive de la norme, remplace les versions antérieures d'IFRS 9 et mène à terme le projet de l'IASB de remplacer l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. IFRS 9 comprend un modèle logique pour la classification et l'évaluation, un modèle prospectif unique de dépréciation fondé sur les pertes attendues et une approche considérablement modifiée de la comptabilité de couverture. L'interprétation d'IFRS 9 s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018.

(ii) Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

IFRS 15, produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Le but d'IFRS 15 est de mettre en place les principes qu'une entité doit mettre en œuvre pour présenter des renseignements utiles aux utilisateurs des états financiers à propos de la nature, du montant, du moment et de l'incertitude concernant les produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie provenant d'un contrat conclu avec un client. L'interprétation d'IFRS 15 s'applique aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2017.

(iii) Présentation des états financiers

IAS 1 (modifiée), Présentation des états financiers (modifications d'IAS 1) fait partie d'une initiative importante visant à améliorer la présentation et la divulgation des rapports financiers. Les modifications apportées à IAS 1 ont pour but d'encourager les entités à exercer davantage leur jugement professionnel pour déterminer les informations qu'elles doivent présenter dans leurs états financiers. Par exemple, les modifications clarifient que l'importance relative s'applique à l'ensemble des états financiers et que l'inclusion d'informations non significatives peut diminuer l'utilité des informations financières. En outre, les modifications clarifient que les entités doivent exercer leur jugement professionnel pour déterminer où et dans quel ordre les informations financières doivent être présentées.

(iv) Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles

IAS 16 (modifiée), Immobilisations corporelles et IAS 38, Immobilisations incorporelles mettent en place les principes de base de l'amortissement comme le schéma de consommation prévu des avantages économiques à venir d'un actif. L'IASB a clarifié que l'utilisation de méthodes basées sur les produits des activités ordinaires pour calculer l'amortissement d'un actif n'est pas appropriée. Ces nouvelles normes s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2016.



3. Ventes totales

	Budget	Réel	Réel
	2015 (non vérifié)	2015	2014
Spiritueux	93 086 699 \$	93 289 899 \$	91 816 062 \$
Vin	83 447 175	83 612 108	78 495 901
Autres boissons	18 530 222	20 902 621	19 158 879
Bière	198 329 672	196 056 546	194 889 860
	393 393 768 \$	393 861 174 \$	384 360 702 \$

4. Coût des marchandises vendues

					2015	2014
	Spiritueux	Vin	Autres boissons	Bière	Total	Total
Stocks au début de l'exercice	6 881 869 \$	11 553 553 \$	999 051 \$	4 671 109 \$	24 105 582 \$	24 363 835 \$
Achats	19 794 624	28 032 727	7 673 189	95 473 849	150 974 389	146 762 715
Fret entrant	994 523	1 707 553	555 083	529 741	3 786 900	3 935 556
Fret sortant	232 304	386 937	261 475	264 405	1 145 121	1 080 655
Droit et taxe d'accise	12 490 537	2 254 787	821 626	253 271	15 820 221	15 672 045
	40 393 857	43 935 557	10 310 424	101 192 375	195 832 213	191 814 806
Stocks à la fin de l'exercice	7 769 070	12 352 875	1 335 601	4 660 272	26 117 818	24 105 582
	32 624 787 \$	31 582 682 \$	8 974 823 \$	96 532 103 \$	169 714 395 \$	167 709 224 \$

5. Autres produits

	Budget	Réel	Réel
	2015 (non vérifié)	2015	2014
Programmes de commercialisation	2 586 300 \$	1 994 696 \$	2 340 938 \$
Produits tirés des importations privées	243 468	227 402	254 354
Consignes non remboursées	79 200	123 001	79 141
(Perte) gain sur la vente d'immobilisations corporelles	(75 000)	(7 853)	(319 049)
Abonnements aux rapports sur les ventes	32 400	45 100	42 000
Revenu du Gare	29 500	36 421	40 106
Revenu d'étiquetage	45 000	87 719	111 347
Frais d'application magasins de franchise	6 000	12 000	15 000
Revenu de dégustation en magasin	25 000	48 850	31 760
Divers	49 798	65 315	68 548
	3 021 666 \$	2 632 651 \$	2 664 145 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

6. Charges d'exploitation

	Budget 2015 (non vérifié)	Réel 2015	Réel 2014
Salaires - magasins, entrepôt et entretien	18 655 263 \$	18 584 127 \$	18 341 998 \$
Salaries - administration	7 092 956	6 810 949	6 511 488
Avantages sociaux	6 958 751	7 047 975	7 088 604
Loyer	7 059 452	6 966 531	6 570 678
Frais bancaires et carte de crédit	2 312 447	2 489 353	2 300 180
Amortissement financier et sur les actifs par contrats de location financement	1 973 205	1 733 872	1 780 189
Chauffage	1 562 336	1 645 600	1 570 737
Coûts liés au remboursement des consignes	1 531 595	1 570 117	1 485 052
Services professionnels	456 308	937 613	792 088
Matériel léger et fournitures	793 189	760 219	628 095
Publicité et promotions	663 250	588 504	407 910
Traitement des données	517 282	523 531	285 422
Réparations aux immobilisations corporelles	451 565	509 879	460 574
Télécommunications	466 894	437 473	463 292
Amortissement	383 795	400 344	375 747
Déplacements	401 927	360 930	330 504
Sécurité	338 028	317 413	346 832
Articles manquants	142 000	307 276	232 605
Entretien du système automatisé aux points de vente	224 040	290 545	193 245
Impôts fonciers	277 709	275 262	289 556
Nettoyage	252 595	228 907	203 044
Sacs	181 176	207 700	169 783
Autres	275 579	204 530	178 393
Programmes de formation	168 493	168 845	141 361
Réunions de la direction	126 550	138 875	91 737
Assurance	78 665	84 852	74 919
Entrepôt - entretien et fournitures	52 182	75 298	67 734
Exploitation des véhicules à moteur	108 732	70 715	79 552
Affranchissement	51 500	47 090	41 456
Rémunération des administrateurs	37 080	41 462	36 536
	<u>53 594 544 \$</u>	<u>53 825 787 \$</u>	<u>51 539 311 \$</u>

7. Stocks

	2015	2014
Spiritueux, vin, autres boissons et bière	26 117 818 \$	24 105 582 \$
Fournitures	104 776	100 903
	<u>26 222 594 \$</u>	<u>24 206 485 \$</u>



8. Immobilisations corporelles

Coût	Terrains	Pavage	Bâtiments	Améliorations locatives	Mobilier et agencements	Matériel roulant	Matériel des magasins	Matériel de réfrigération	Total
Solde au 1^{er} avril 2013	155 386 \$	477 238 \$	10 530 005 \$	4 075 021 \$	16 523 302 \$	278 510 \$	1 290 101 \$	2 593 778 \$	35 923 341 \$
Acquisitions			71 097	173 681	1 134 083			249 328	1 628 189
Cessions	57 021	56 452	1 736 986		302 166	21 630		128 910	2 303 165
Solde au 30 mars 2014	98 365 \$	420 786 \$	8 864 116 \$	4 248 702 \$	17 355 219 \$	256 880 \$	1 290 101 \$	2 714 196 \$	35 248 365 \$
Solde au 31 mars 2014	98 365 \$	420 786 \$	8 864 116 \$	4 248 702 \$	17 355 219 \$	256 880 \$	1 290 101 \$	2 714 196 \$	35 248 365 \$
Acquisitions			595 106	164 314	971 602	43 632	5 615	191 727	1 971 996
Cessions				189 272	119 423			113 977	422 672
Solde au 29 mars 2015	98 365 \$	420 786 \$	9 459 222 \$	4 223 744 \$	18 207 398 \$	300 512 \$	1 295 716 \$	2 791 946 \$	36 797 689 \$
Amortissement et amortissement financier									
Solde au 1^{er} avril 2013		434 934 \$	7 145 624 \$	2 823 757 \$	13 458 224 \$	226 131 \$	1 246 405 \$	2 031 192 \$	27 366 267 \$
Acquisitions		6 159	125 562	234 954	1 235 575	25 025	17 737	135 177	1 780 189
Cessions		56 452	1 102 698		302 166	16 223		128 910	1 606 449
Solde au 30 mars 2014		384 641 \$	6 168 488 \$	3 058 711 \$	14 391 633 \$	234 933 \$	1 264 142 \$	2 037 459 \$	27 540 007 \$
Solde au 31 mars 2014		384 641 \$	6 168 488 \$	3 058 711 \$	14 391 633 \$	234 933 \$	1 264 142 \$	2 037 459 \$	27 540 007 \$
Acquisitions		6 159	138 841	172 171	1 240 698	21 884	13 687	140 432	1 733 872
Cessions				178 463	119 423			113 977	411 863
Solde au 29 mars 2015		390 800 \$	6 307 329 \$	3 052 419 \$	15 512 908 \$	256 817 \$	1 277 829 \$	2 063 914 \$	28 862 016 \$
Valeurs comptables									
Au 1 ^{er} avril 2013	155 386 \$	42 304 \$	3 384 381 \$	1 251 264 \$	3 065 078 \$	52 379 \$	43 696 \$	562 586 \$	8 557 074 \$
Au 30 Mars 2014	155 386 \$	36 145 \$	2 695 628 \$	1 189 991 \$	2 963 586 \$	21 947 \$	25 959 \$	676 737 \$	7 708 358 \$
Au 29 mars 2015	98 365 \$	29 986 \$	3 151 893 \$	1 171 325 \$	2 694 490 \$	43 695 \$	17 887 \$	728 032 \$	7 935 673 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

9. Actif incorporel

<i>Logiciels</i>	2015	2014
Coût		
Ouverture	5 231 871 \$	4 814 546 \$
Acquisitions	997 338	417 325
Cessions		
Clôture	6 229 209	5 231 871
Ammortissement financier		
Ouverture	3 721 370	3 373 418
Acquisitions	372 549	347 952
Cessions		
Clôture	4 093 919	3 721 370
Valeur comptable	2 135 290 \$	1 510 501 \$

10. Actifs détenus par location-financement

<i>Équipement</i>	2015	2014
Coût		
Ouverture	138 975 \$	
Acquisitions		138 975
Cessions		
Clôture	138 975	138 975
Ammortissement financier		
Ouverture	27 795	
Acquisitions	27 795	27 795
Cessions		
Clôture	55 590	27 795
Valeur comptable	83 385 \$	111 180 \$

11. Avantages postérieurs à l'emploi

(i) Allocations de retraite

En janvier 2013, à la suite de la directive de la Province du Nouveau-Brunswick et avec l'approbation du Conseil d'administration, l'accumulation des prestations de retraite a cessé pour les employés non syndiqués en date du 30 juin 2013. Le programme demeure en vigueur pour les employés syndiqués en attendant les directives de la Province. La dernière évaluation actuarielle complète du régime a été effectuée le 31 mars 2012. L'obligation au titre des prestations déterminées en date du 29 mars 2015 a été extrapolée à partir de l'évaluation actuarielle du 31 mars 2012 à l'aide d'hypothèses applicables au 29 mars 2015.

L'information relative au régime d'allocations de retraite :

Rapprochement de l'obligation au titre des prestations de retraite constituées	2015	2014
Solde, au début de l'exercice	2 869 945 \$	4 645 369 \$
Coût des services actuels	122 319	160 424
Intérêt débiteurs	121 032	105 262
Coût des services passés (compression incluse)		477 494
Perte (gain) sur règlement		505 113
Prestations versées	(221 097)	(392 752)
(Gain) ou perte actuariel attribuable aux éléments suivants :		
Ajustement liés à l'expérience		(53 156)
Changements apportés aux hypothèses démographiques		(58 943)
Changements apportés aux hypothèses financières	193 983	(69 077)
Règlements		(2 449 789)
Solde, à la fin de l'exercice	<u>3 086 182 \$</u>	<u>2 869 945 \$</u>

12. Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

(i) Gestion du capital

La direction considère que son capital est le solde de son avoir. Lors de la gestion du capital, l'objectif de la Société est de maintenir la vigueur financière afin de soutenir des rendements maximums pour la Province du Nouveau-Brunswick.

(ii) Risque du marché

L'exposition aux risques du marché se présente dans le cours normal des activités de la Société. La gestion du risque global de la Société met l'accent sur l'imprévisibilité des marchés financiers et économiques et cherche à minimiser les effets possibles sur le rendement financier de la Société.

(iii) Risque de change

La Société peut être exposée à un risque marginal de change. La Société est exposée à un risque de change sur les achats libellés dans une devise autre que le dollar canadien. Le dollar américain et l'eurodollar sont les principales devises à l'origine de ce risque. La direction a réduit l'exposition à ce risque en limitant le nombre d'achats en devises étrangères.

(iv) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte parce qu'un client omet de s'acquitter d'une obligation. La Société a réduit l'exposition à ce risque en limitant l'accès au crédit et les relations contractuelles avec les partenaires commerciaux. Au 29 mars 2015, aucun client ne représentait plus de 10 % de la valeur totale des comptes clients.

13. Engagements

La Société loue des bâtiments ainsi que des locaux et du matériel conformément à des contrats de location-exploitation se terminant à diverses dates entre 2016 et 2033. Certains de ces contrats de location-exploitation sont assortis d'options de renouvellement à la fin de la durée initiale du bail. Le tableau suivant indique les paiements minimums exigibles au cours des exercices à venir en vertu des contrats de location-exploitation qui, au 29 mars 2015, ont une durée initiale de plus d'un an.

Montant exigible en un an ou moins	6 514 663 \$
Entre un an et cinq ans	18 859 064
Plus de cinq ans	28 218 733
	<u>53 592 460 \$</u>

14. Éventualités

La Société est engagée dans diverses actions en justice et d'autres affaires dans le cours normal de ses activités. L'issue de ces actions et la décision définitive des tribunaux à cet égard ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle. Ainsi, aucune provision pour ces actions n'est reflétée dans les états financiers. Les règlements, s'il y a lieu, relatifs à ces éventualités seront comptabilisés dans la période où chaque règlement aura lieu. La direction a réduit ce risque en maintenant la couverture d'assurance requise.

La Société indemnise ses administrateurs et ses dirigeants en cas de réclamations raisonnables engagées ou de pertes raisonnables subies dans l'exécution de leurs fonctions pour la Société.

15. Budget

Les chiffres du budget 2015 qui sont présentés à titre de comparaison avec les chiffres réels ont été approuvés par le Conseil d'administration de la Société et n'ont pas été vérifiés.

16. Opérations entre apparentés

La partie qui a le contrôle ultime de la Société est la Province du Nouveau-Brunswick. Les opérations entre la Société et la Province du Nouveau-Brunswick sont présentées dans l'état des variations de l'avoir. Les présents états financiers contiennent les résultats d'opérations faisant partie de l'exploitation ordinaire avec diverses sociétés d'État contrôlés par le gouvernement provincial, auxquels la Société peut être considérée comme étant apparentée. Les transactions d'exploitation routinières avec les parties apparentées sont comptabilisées aux prix du marché en vigueur selon les modalités commerciales normales.

(i) Rémunération des principaux membres du personnel de gestion

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction sont considérés comme des membres principaux du personnel de gestion. La rémunération et les avantages totaux s'établissent à 1 005 043 \$ pour l'exercice (971 891 \$ en 2014).

17. Chiffres donnés à des fins de comparaison

Certain chiffres correspondants de 2014 ont été réagencés afin d'être conformes à la présentation des états financiers de 2015.